

AFFAIRE N° 15 - Acquisition d'un terrain situé rue Malartic appartenant à Madame COURBON Emile.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La municipalité envisage l'acquisition d'un terrain situé rue Malartic, appartenant à Madame COURBON Emile.

Ce terrain, hypothéqué par le futur prolongement de la rue Malartic, a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 3 076 900 F CFA, conforme à l'évaluation des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour le prix de 3 076 900 F CFA.

La dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du Budget 1973.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Mme ROCHE - Quelle est la superficie du terrain ?

LE MAIRE - 316 m2.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.